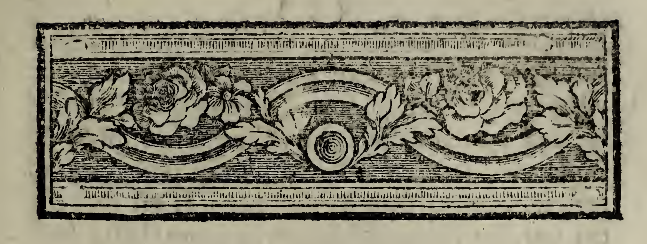


Case
FRC
4409

INVOCATION

A LA MÉMOIRE AUGUSTE

DE FEU MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN,

PERE DU ROI;

MISE en tête du mémoire pour le peuple français.

LORSQUE vous viviez, prince magnanime, la nation ne connoiſſoit qu'à demi les vertus ſupérieures qui préparoient en ſilence ſa proſpérité. Ces vertus éclaterent en diſparoiſſant. Il fut permis alors à la reconnoiſſance de révéler ſon admiration. Vous avez daigné, grand prince, vous communiquer à des hommes qui avoient la réputation d'être inſtruits, & ils vous trouverent plus inſtruits qu'eux-mêmes.

J'ofe me vanter d'avoir été du nombre, non pour me créer un titre orgueilleux, mais pour vous rendre un folennel hommage. Aucune de vos penfées n'a été perdue pour moi, & j'ai gravé dans mon fouvenir vos paroles auffi religieufement que vos bontés. Il eft une de ces paroles mémorables qui mérite d'être imprimée fur le marbre & l'airain. Elle femble un oracle prononcé pour la circonftance où nous fommes. *Le tiers-état*, difiez-vous dans des notes écrites de votre main fur l'efprit des loix, *le tiers-état eft le feul ordre qui poffede naturellement l'efprit public, parce qu'il eft éloigné de tout efprit de corps.*

Quel eft l'intérêt du tiers-état? Le bien de la nation. Le peuple eft le feul corps qui ne vive pas d'abus, & qui en meure quelquefois. Voilà toute la caufe populaire renfermée en un feul principe. Je l'ai developpé en ce mémoire. C'eft à vous, prince généreux, que j'offre le commentaire de vos propres penfées. Hélas ! elles ne font pas celles de tous les grands ! Que dis-je ? En ce moment même des grands que le peuple honore, en qui le peuple fe confie, s'élevant contre le peuple, viennent de l'accufer devant le trône de vouloir renverfer la monarchie par fes téméraires demandes. Et que demande-t-il ? Ce que la nobleffe, ce que le clergé, ce que la magiftrature avoient demandé avant lui & fembloient demander pour lui : la liberté publique & la réforme nationale. Quand tous la de-


THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO ·

mandoient, ignoroient-ils ce qu'ils demandoient? Quand ils nous invitoient tous à réunir nos vœux au leur, nous tendoient-ils un piege, nous offroient-ils un appui; vouloient-ils abuser du nôtre? S'est-il fait un changement dans leur intérêt, ou une révolution dans leur esprit? Ombre impartiale! écoutez la voix de leur parti, & jugez le nôtre.

On dit que le peuple conspire de tout côté contre la noblesse, le clergé & la magistrature. Voici la conspiration: exclus des emplois brillans de l'armée, il ne lui est permis que d'y mourir; exclus des hautes dignités de l'église, il ne lui est permis que d'y travailler; exclus des places importantes des tribunaux, il ne lui est permis que d'y solliciter; exclus du partage égal de l'autorité législative dans les états-généraux, il ne lui sera permis que d'y payer à genoux! Voilà la conspiration du tiers-état: voici celle des deux premiers ordres. Le roi les a rassemblés deux fois autour de lui pour les consulter sur les intérêts du trône & de la nation: qu'on fait les notables en 1787? Ils ont défendu leurs privileges contre le trône. Qu'ont fait les notables en 1788? Ils ont défendu leurs privileges contre la nation. Le trône n'a donc d'ami que la nation, & la nation d'ami que le trône. Tant que les autres ont besoin du prince, ils sont prosternés devant lui; cessent-ils d'en avoir besoin, ou sont-ils mécontens, d'esclaves ils deviennent censeurs, & de sollici-

teurs ils deviennent adverſaires. Le peuple, au contraire, ſe paie de promeſſes, ſe fie aux vertus, ſe réſigne aux circonſtances. Enfin, la nobleſſe voudroit faveur ſur faveur, le clergé bénéfice ſur bénéfice, la magiſtrature pouvoir ſur pouvoir; le peuple ſeroit content ſi l'on n'ajoutoit pas abus ſur abus, impôt ſur impôt, tyran ſur tyran. Prince équitable, c'eſt à vous que je le demande: eſt-ce conſpirer qne de réclamer ſes droits naturels?

Non content d'exclure le tiers-état de ſes droits naturels, il ſemble qu'on veuille le bannir même de l'hiſtoire, il ſemble qu'on veuille l'effacer de nos annales. On ſoutient que la nobleſſe ſeule a placé la couronne ſur le front de Hugues Capet. Prince éclairé, vous qui connoiſſiez ſi bien les faſtes de la monarchie, vous le ſçaviez; la nobleſſe étoit bien plus diſpoſée alors à démembrer le trône qu'à le donner; & lorſque Hugues Capet s'y aſſit, il eut pour aveu le ſilence de ſa cour, & pour conſentement le ſilence de ſon peuple. On ſoutient encore, que la nobleſſe ſeule a rétabli le ſceptre dans les mains de Charles VII; mais Jeanne d'Arc, qui opéra cette révolution inattendue, l'armée qui combattit ſous cette héroïne, les villes, les hameaux qui ſe ſouleverent contre l'uſurpateur étranger, étoient-ils la nobleſſe? Mais la nobleſſe qui avoit appellé les anglois, le duc de Bourgogne qui avoit fomenté les partis, l'Evêque de Beauvais qui précipita ſur un bûcher in-

fâme la libératrice de Charles VII. & du royaume, étoient-ils le peuple? On va jusqu'à soutenir que la noblesse seule, par sa valeur & sa fidélité, a fait triompher Henri IV. La liste de ses ennemis & de ses partisans est consignée dans notre histoire: un écrivain célebre a calculé le nombre des uns & des autres, & il n'a trouvé, dans la classe des partisans, qu'un seul gentilhomme de plus. Et qui avoit tramé la ligue? Est-ce le peuple? Et qui avoit armé le moine Clément du poignard régicide? Est-ce le peuple? Et qui fut soupçonné d'avoir dirigé le fer abominable de Ravaillac sur le sein d'un monarque adoré du peuple, pleuré du peuple d'alors, pleuré du peuple d'aujourd'hui? Est-ce le peuple? Est-ce le peuple qui trama ensuite la fronde, qui ordonna les barricades, qui fit tonner les parlemens & le canon contre Louis XIV; qui repoussa son armée & son enfance, qui voulut étouffer dans son berceau le plus beau siecle de la France? Concevez-vous, grand prince, qu'on donne un démenti public à tous les faits publics les mieux constatés?

Après avoir accusé le peuple, on accuse jusqu'à ses défenseurs. On se plaint qu'ils ont plaidé sa cause sans étude & sans connoissances: quel siecle instruit, que celui où les chefs de l'état sont assez sçavans pour reprocher à de bons écrivains de ne l'être pas assez! On se plaint que des écrivains séditieux osent me-

nacer les fiefs & attenter aux propriétés : quelques déclamations isolées doivent-elles décréditer tant de vérités unanimes ? Faut-il calomnier, faut-il étouffer la voix publique, parce qu'il s'y éleve de loin en loin quelques indécentes clameurs ? On se plaint que des auteurs excitent, échauffent, ameutent la nation : mais la noblesse, le clergé, la magistrature ne parloient depuis deux ans que de la nation : elle se présente, & ils la rejettent, & ils la traitent de *folle*, & ils disent que la noblesse se croiroit *dégradée*, si elle paroissoit en équilibre avec le tiers-état ! Quoi ? cinq à six cents mille hommes se croiroient *dégradés* de paroître en équilibre avec vingt-quatre millions d'hommes ? Le Dauphiné, qui a donné le magnanime exemple de ce juste équilibre, a donc *dégradé* sa noblesse ? La France qui, pendant deux cents ans, avoit adopté le même équilibre, avoit donc *dégradé* ses nobles pendant deux cents ans. Charlemagne, qui consultoit son peuple en même temps & en plus grand nombre que ses vaillans paladins, *dégradoit* donc ces preux célebres ? Les enseignes romaines, sur lesquelles le monde entier lisoit ces mots : *senatus, populusque Romanus*, *dégradoient* donc le sénat Romain aux yeux du monde entier ? Les Catons, les Emiles, les Scaurus, les Córnéliens, tous ces patriciens sublimes se *dégradoient* donc en se mêlant au peuple dans le capitole & dans le Forum ? Tous les nobles François qui, depuis un

ſiecle, ſe ſont apparentés avec les familles plébéiennes, ſe ſont donc dégradés depuis un ſiecle? La philoſophie qui rapproche les humains, dégrade donc les humains? la religion, qui leur ordonne de fraterniſer, ordonne donc qu'ils ſe dégradent? & vous même, prince religieux & philoſophe, quand vous prononciez l'éloge du tiers-état, vous prononciez donc la *dégradation* des deux premiers ordres? Votre ombre généreuſe & ſenſible s'indigne, s'afflige d'une pareille expreſſion! Elle s'indigne & s'afflige d'entendre humilier ainſi le peuple valeureux & ſoumis qu'elle devoit gouverner! Elle s'indigne & s'afflige de voir qu'au moment du danger public, au moment de réunir tous les ſecours, au moment d'accueillir toutes les lumieres, ceux qui en ont les obſcurciſſent, ſement les terreurs au lieu de clartés, portent les diviſions au lieu des ſecours; accélerent le danger au lieu de le ſuſpendre; menacent d'une ſciſſion formidable, les eſprits qu'ils pouvoient calmer. Ombre auguſte & tutélaire! c'eſt à vous ſeule qu'il appartiendroit de leur dire: dans votre écrit public vous vous déclarez *les chefs de la nobleſſe*! Vous avez méconnu votre dignité, vous avez rabaiſſé votre rang ſublime; car vous êtes les chefs de la nation: aimeriez-vous mieux marcher à la tête des Gentilshommes, que de marcher à la tête des Français? C'eſt à vous ſeule qu'il appartiendroit de dire au monarque, héritier de vos ſentimens: Vous

avez promis de faire le bonheur de vingt-six millions d'hommes, & cinq à six cents mille exigent de vous le sacrifice de tous les autres! C'est comme s'ils vous demandoient d'abdiquer votre empire ; car les nobles composent votre cour, & le tiers-état votre puissance. C'est à vous seule enfin que j'ose confier la plainte d'un peuple que vous aimiez, & qu'on outrage. Couvrez de votre nom sacré un écrivain sans nom, mais sans cabale & sans intérêt ; un écrivain qui abhorre la sédition comme l'injustice, qui voudroit restituer au peuple tous ses droits, excepté celui de combattre, & assurer à la noblesse tous ses privileges, excepté celui d'usurper ; qui est plein de zèle pour la cause qu'il défend, & plein de respect pour les adversaires qu'il réfute ; qui enfin n'a pas oublié que le tiers-état, dans les assemblées nationales, paroît à genoux devant les deux premiers ordres, mais qui s'est souvenu du mot sublime de Séneque : la vertu doit lutter même à genoux : *etiam de genu pugnat* (1).

---

(1) NOTA. *J'ai répondu aux accusations, & non aux accusateurs. L'importance & la publicité des accusations ordonnoient une réponse courageuse : l'élévation & les vertus des accusateurs imposoient un silence respectueux. Si j'osois le rompre, ce seroit d'ajouter à la soumission qui leur est dûe à tous, l'admiration que l'un d'eux m'a inspirée, depuis*

depuis qu'en approchant de ſa perſonne, j'ai été le témoin & quelquefois le confident de ſes lumieres. Les princes, nés dans la puiſſance & accoutumés à la généroſité, prennent de l'une & de l'autre une grandeur d'ame qui ſemble naturelle, & qui s'accroît par l'habitude. Tant qu'ils conſultent leurs ſentimens, ils penchent vers la bonté. Mais s'ils conſultent leurs ſociétés ou leurs favoris, ils penchent quelquefois vers l'injuſtice. Monteſquieu l'a dit : les princes qui empruntent la raiſon d'autrui, engagent trop la leur, qui ſouvent vaut mieux. Le même auteur a dit : les princes ſont forts quand ils commandent, & foibles quand ils diſputent. C'eſt qu'on aime à leur obéir, mais non à leur ſacrifier ſa penſée. Les premiere rangs ſont ſacrés, mais non infaillibles ; enfin l'opinion s'tncline, mais ne tombe pas devant eux : de genu pugnat.



MÉMOIRE
DU
PEUPLE FRANÇAIS
AU ROI.

SIRE,

De quelle douleur ſont pénétrés vos fideles ſujets du tiers, à la vue du mémoire qui vient de vous être préſenté par les princes! On ne rend pas juſtice à notre attachement pour votre perſonne; on ſuſpecte nos intentions; on repouſſe nos juſtes demandes. Pourquoi faut-il que les traits qui nous bleſſent, partent de mains auſſi cheres? Loin de nous le reproche ou la plainte offenſante. Le ſang de nos maîtres a des droits ſacrés à notre amour, à notre reſpect. Nous ne démentirons point ces ſentimens que Dieu lui-même a gravés dans le cœur de nos peres, qu'ils nous ont tranſmis avec le jour, & dont la ſucceſſion eſt auſſi invariable que celle de la couronne dans votre auguſte maiſon.

Nous ne diſcuterons point en ce moment les principes qui ſervent de baſe à nos récla-

mations. Notre défenſe eſt ſous les yeux de V. M. Nous attendons ſa déciſion ſuprême ſans impatience & ſans crainte. Nous nous bornons à juſtifier nos deſſeins, à diſſiper les alarmes qu'on veut lui inſpirer.

Non, SIRE, l'état n'eſt point en péril; ſi l'on appréhende un changement de conſtitution d'après la diſpoſition actuelle de nos cœurs & de nos eſprits. Qui plus que nous doit être attaché à la gloire de la monarchie & au maintien de votre autorité? Vos ſujets du tiers-état n'oublieront jamais qu'ils doivent à la dynaſtie actuelle l'avantage ineſtimable d'avoir été rendus à la qualité d'hommes & de citoyens. Nos peres gémiſſoient ſous une honteuſe ſervitude. Ce ſont vos ayeux, SIRE, qui les ont affranchis & rappellés aux délibérations nationales. Qu'un hommage immortel de reconnoiſſance atteſte à tous les ſiecles le plus ſignalé des bienfaits! que ce ſoit encore le tribut ſacré de nos derniers neveux envers les ſucceſſeurs de V. M.! Et nous pourrions être ſoupçonnés d'attaquer les droits du trône, à l'abri duquel nous avons été régénérés! de vouloir renverſer des loix qui, après l'exiſtence naturelle, nous ont aſſuré les droits les plus chers, & la plus précieuſe de toutes les propriétés!

Que la nobleſſe, SIRE, retrace ſans ceſſe ſes ſervices pour appuyer ſes prérogatives; nous nous plaiſons à rappeller nos obligations pour vous prouver notre amour.

Mais ce bienfait de vos ancêtres feroit incomplet, SIRE ; il nous deviendroit inutile, fi la répartition inégale des charges de l'état continuoit à pefer fur nos têtes. C'eft à V. M. qu'eft réfervée la gloire de perfectionner le plus bel acte de l'autorité fouveraine, en redreffant ce grief dont nous nous plaignons. C'eft pour l'expofer à vos yeux dans toute fon énergie, que nous avons demandé dans l'affemblée de la nation une repréfentation égale à celle des deux autres ordres, nous qui conftituons principalement la force de cet empire, qui le vivifions par le commerce, qui le fécondons par l'agriculture, qui rendons vos armées redoutables aux puiffances voifines, nous à qui le miniftère évangélique eft confié en grande partie dans les villes & dans toutes les campagnes, & l'adminiftration de la juftice dans la plupart des tribunaux.

A la veille du jour folennel où feront agités tant d'intérêts divers, où tous les droits vont être de nouveau examinés, balancés & conciliés, il eft prefque impoffible que d'une fermentation générale & inévitable, il ne réfulte pas quelques opinions hafardées qui excedent la mefure d'une faine politique. Que V. M. n'en foit point alarmée. Telle eft la marche de l'efprit humain. Lorfque chaque individu ifolé fe livre fans contradicteur à l'examen d'une queftion de droit public, alors, fe pénétrant uniquement des principes trop féveres d'une égalité primitive ou de

l'équité naturelle, le premier élan d'une imagination exaltée l'emporte au-delà du but defiré, qui doit limiter les prétentions abfolues de chacun des membres de la fociété, en déterminant leurs convenances relatives. Mais dans une grande affemblée, la difcuffion établie, la communication des lumieres, la collifion des opinions réduifent bientôt à leur jufte valeur ces premieres idées qui n'avoient été jufques-là ni éclaircies, ni combattues. L'intérét de chaque particulier difparoît devant celui de tout un corps de citoyens; l'intérêt de chaque corps cede à celui de l'état entier, & tout doit fe rétablir dans ce jufte équilibre où fe rencontre feulement le maintien de l'ordre, de la fûreté & de la tranquillité publiques. N'en doutez pas, SIRE, & repofez-vous avec confiance fur l'amour des Français pour leurs maîtres. Loin de mettre en queftion les droits du trône, ou de vouloir en diminuer l'éclat, votre vertueufe modération aura à fe défendre du zele & des offres de fes fideles fujets. Loin de chercher à anéantir les droits de la nobleffe, touchés des facrifices qu'elle nous prépare, & dont elle vient de renouveller la promeffe, nous confirmerons par notre gratitude folemnelle les loix qui affurent le premier rang à ce corps antique & valeureux qui fait l'honneur & l'ornement de l'état, comme nous en faifons la force. Après avoir obtenu un moment, auprès de ces dignes chevaliers l'égalité politique que nous deman-

dons dans l'aſſemblée de la nation, nous jurerons de nouveau de reſpecter à jamais ces prérogatives ces propriétés qui leur déferent la prééminence ſociale qu'ils méritent à tant d'égards.

Pourrions-nous ne pas compter ſur un juſte retour de cette affection dont nous ſommes animés envers eux? une pleine confiance dans leur loyauté ne doit-elle pas nous mettre à l'abri du danger qui pourroit réſulter pour nous de la forme de délibération que nous ſollicitons, de cette délibération commune de tous les ordres raſſemblés? S'il arrivoit que quelques membres du nôtre, ſéduits ou intimidés, vinſſent à ſe détacher de notre cauſe, certes, ce ſeroit dans le clergé & dans la nobleſſe que nous retrouverions de véritables citoyens qui, déterminés par de grands motifs de juſtice & de déſintéreſſement, n'héſiteroient pas à ſe rallier à nous, & répareroient ainſi la défection de quelques lâches déſerteurs de notre parti.

Voilà, SIRE, les ſeules armes que nous nous permettons d'employer pour combattre l'oppoſition qui s'éleve contre nos juſtes demandes. Nous ne doutons pas qu'elles ne ſoient victorieuſes. Nous croyons pouvoir aſſurer à votre majeſté, qu'elle n'aura pas lieu cette funeſte ſciſſion dont l'idée ſeule inſpire ſi juſtement l'effroi. Nous en avons déjà pour garant l'opinion de deux princes de votre ſang, dont le nom manque au mémoire qui vous a été pré-

ſenté. Ce généreux exemple ne manquera pas d'être ſuivi. Une parfaite harmonie entre tous les ordres, ſi néceſſaire à la félicité publique, raſſemblera vos ſujets autour du trône. Des loix ſages, réſultat heureux d'un aſſentiment général, fixeront invariablement les formes des aſſemblées nationales que vos ſucceſſeurs ſeront dans l'impoſſibilité abſolue de changer au gré de leurs opinions particulieres ou des prétentions immodérées de l'un des ordres de l'état.

Vous n'oublierez point, SIRE, les ſervices de votre nobleſſe; mais ſans en diminuer l'importance, nous lui rappellerons qu'il n'eſt aucune époque de l'hiſtoire où le tiers-état ne lui ait prêté ſon ſecours & partagé l'honneur du ſuccès. Si nos peres, condamnés au ſilence ſous le régime oppreſſeur de la féodalité, ne purent faire entendre leurs voix dans l'aſſemblée des Français, qui proclama Hugues Capet, les barons qui la compoſerent ſeroient-ils venus à bout de leur glorieuſe entrepriſe, s'ils n'euſſent compté ſur les armes & la fidélité de leurs vaſſaux? Le nom de Charles VII ne rappelle-t-il pas le plus beau titre de gloire dont aucun peuple puiſſe s'honorer? N'eſt-ce pas du ſein du tiers-état, que l'on vit ſortir cette héroïne preſque miraculeuſe que, la providence fit voler à la défenſe de ſon roi, qui eut l'avantage de voir combattre & triompher ſous ſa banniere l'élite & la fleur des chevaliers français étonnés de ſon courage & remplis

plis de ſon enthouſiaſme ? Si l'hiſtoire ne nous a pas conſervé les noms d'une foule de morts qui ont enſanglanté les plaines d'Arques & d'Ivri, en eſt-il moins vrai que le ſang du peuple y a cimenté les droits de la branche regnante autant que celui de la nobleſſe ? Gentilhomme ou roturier, capitaine ou ſoldat, tous ont partagé le péril & la victoire. Il ſuffit d'être né Français pour aimer ſa patrie & ſon roi, pour ſe ſentir enflammé du deſir de combattre, de vaincre ou mourir à leur ſervice.

Mais, SIRE, quels que ſoient nos juſtes titres à l'honneur d'avoir ſervi notre pays, auſſi bien que nos autres concitoyens; contens de nos preuves de gloire, nous ne voulons l'infraction des droits d'aucun des ordres, ni la confuſion de tous. Nous reſpecterons, nous maintiendrons à jamais cette antique hiérarchie, cette diſtinction des membres de l'état, conſacrée par les temps, principe eſſentiel & conſervateur de cette illuſtre monarchie. Que des Pontifes vertueux attirent ſans ceſſe ſur vous & ſur vos ſujets les bénédictions du ciel, nous révérerons leur ſaint miniſtere ſans envier leur rang. Que les chefs de votre nobleſſe nous menent combattre & vaincre vos ennemis, nous partagerons leurs dangers ſans leur diſputer les faveurs dont il vous plaira les combler. Quelquefois, SIRE, à l'exemple de vos prédéceſſeurs, vous daignerez élever quelques-uns d'entre nous aux

premieres dignités de l'églife, aux honneurs militaires, pour montrer que la vertu & les talens font indépendans du hafard de la naiffance, & que l'excellence de ce gouvernement, fuivant l'expreffion d'un de nos plus fameux écrivains, confifte à ne priver aucun de vos fujets de l'efpérance de parvenir à tout. Nous pourrons, par le choix de V. M., devenir ce que d'autres naiffent, & fans doute nous ne ferons pas humiliés de cette maniere de nous élever au niveau des premiers de nos concitoyens.

Loin de nous également le projet de changer la forme du gouvernement fous lequel nous avons le bonheur de vivre. Sans doute de grandes & nombreufes améliorations font indifpenfables; mais en concertant avec V. M. ce grand ouvrage, nous chercherons à nous défendre également de la fureur de tout innover, & de l'inconvénient de faire revivre toutes les inftitutions anciennes; nous n'oublierons pas qu'il y a quelquefois du danger à tout prévoir, comm'il en eft un à tout négliger; nous ne perdrons pas de vue qu'en France la défiance du pouvoir royal ne doit pas être, comme chez une nation voifine, la bafe de la conftitution; que l'amour & la confiance font les liens les plus heureux & les plus forts entre un monarque & fon peuple; que l'autorité n'eft jamais affez limitée, fi l'obéiffance doit toujours être inquiete & jaloufe; & qu'auffi une puiffance trop limitée eft

un vain nom ſans effet. Enfin, SIRE, V. M. veut une autorité ſans deſpotiſme; nous deſirons une liberté ſans licence. Cet heureux accord ſervira infailliblement de fondement à la félicité publique.

Nous oſons croire, SIRE, qu'il ne reſte à V. M. aucun doute ſur l'étendue de notre amour pour elle, ſur la pureté de nos vues. Nous avons deſiré en dépoſer l'expreſſion & le témoignage dans ſon ſein paternel. C'eſt elle que nous choiſiſſons maintenant pour médiateur auprès des princes de votre ſang; & lorſque nous vous aurons convaincu, pénétré de notre attachement, de notre zèle, de notre reſpect, de notre obéiſſance, vous direz à cette brave & généreuſe nobleſſe qui vous environne: *Voilà pourtant ces ſujets fideles dont les ſentimens ont pu vous paroître douteux; ils ſont dignes d'être vos freres; ils ſont auſſi mes enfans.*

Achevez, SIRE, vos généreux deſſeins. Déjà vos intentions bienfaiſantes, vos intentions populaires (s'il eſt permis de s'expliquer ainſi) ont pénétré dans l'aſyle du pauvre & changé les gémiſſemens de ſa douleur en actions de graces. Que cet eſpoit conſolant ne ſoit pas trompé. Raſſemblez ſous vos yeux votre nombreuſe famille dans cette ſage égalité que dictent les loix éternelles de la nature, de la raiſon & de l'humanité. Tous vos ſujets, réunis par l'intérêt ſacré de la patrie, quoique inégaux par les conventions de la ſociété, con-

775

tracteront ſous vos auſpices une nouvelle alliance dont votre gloire ſera le premier gage, & nous irons, confondant nos vœux & nos larmes, remercier l'Être ſuprême de nous avoir donné le meilleur des peres dans le plus puiſſant ſouverain du monde.